

Compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 21 mai 2021

Présents : Pascale MONAT, Isabelle LUGNE, Christian GEORGES, Louis CANUT, Patrice PERRET, Hubert PONCET, Gérard SAVATIER, Bernard GARDETTE, Christine CANUT, Sylvie VITRANT

Absente excusée : Cindy FAURE

Secrétaire de séance : Bernard GARDETTE

Le conseil municipal a lieu dans la salle des fêtes pour respecter les mesures de distanciation liées à la crise sanitaire de la COVID 19.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance selon l'ordre du jour adressé le 18 mai 2021 par voie électronique.

Ordre du jour :

Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 2 avril 2021,

1. Demande de subvention : mur du cimetière
2. Règlement intérieur du cimetière
3. Demande de subvention : PAT jardin partagé
4. Projets en cours
5. EPHAD St Just en Chevalet : Appel à solidarité
6. Lignes directrices de Gestion : approbation des ratios
7. Questions diverses

Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 2 avril 2021

Il est approuvé à l'unanimité.

Mme le Maire indique qu'elle souhaite rajouter 1 point qui n'était pas prévu à l'ordre du jour :

1. Compétence de la CCPU pour le PLUi,

1. Demande de subvention : mur du cimetière

Bernard GARDETTE présente la demande de subvention exceptionnelle à établir auprès du Département concernant le mur du cimetière. En effet, ce-dernier est en très mauvais état. Des devis avaient été demandés à l'entreprise Jacquet. Le Conseil Municipal autorise Mme la Maire à faire cette demande de subvention.

2- Règlement intérieur du cimetière

Bernard GARDETTE explique qu'il serait nécessaire de revoir le règlement du cimetière en particulier sur les concessions de columbarium et corriger quelques erreurs. La commission cimetière se réunira le **3 juin à 20h.**

3-Demande de subvention : PAT jardin partagé

Mme le Maire explique qu'elle a participé à un appel à projet concernant l'aménagement d'un jardin partagé avec pergola, bac pour jardiner, aménagement urbain...Mme Valette, pilote du projet PAT dans le secteur a répondu favorablement en indiquant que le projet est éligible aux subventions PAT.

Elle présente les différents devis et indique les montants des travaux soit 47 000€. Le conseil accepte de poursuivre ce dossier et de demander les subventions allouées dans ce plan de relance.

4-Projets en cours

JARDIN PARTAGE

Mme le Maire montre aux élus une Esquisse du projet réalisée par le bureau d'études Réalités + devis des géomètres ADAGE 850€ HT et TOINON 990€ HT. Le devis de la société TOINON est accepté à l'unanimité.

L'entrée du Bourg côté MARPA serait donc modifiée et la circulation serait ralentie grâce à un léger rétrécissement de la chaussée. Le 4 juin le SIEL vient pour voir sur place l'ensemble des travaux à réaliser concernant l'enfouissement des réseaux.

Concernant le **Décapark**, l'entreprise attend le beau temps pour poursuivre les travaux.

Ancienne boulangerie POYET : le 3 juin la société OZONE vient réaliser le diagnostic technique du bâtiment. La signature chez le notaire maître NION se fera le 23 juin à 10h.

Le 3 juillet les bénévoles remettront en route le four de l'ancienne boulangerie pour faire cuire des pains et pizzas. Il sera prévu ce jour, l'inauguration du Décapark en invitant les habitants de la commune et les élus ayant participé au financement. Dans le cadre des ST ROMAIN DE FRANCE ce week-end sera mis à profit pour réaliser un petit film. Cette année encore, le rassemblement étant reporté en 2022, tous les St Romain qui le souhaitent peuvent faire un film. Un montage sera ensuite réalisé avec tous les ST ROMAIN.

5- EPHAD St Just en Chevalet : Appel à solidarité

Mme le Maire lit le courrier de Mr le Maire de St Just en Chevalet, Mr PONCET Pascal et du directeur par intérim de l'EPHAD Mr BLANC Vincent concernant la demande d'aide afin de financer des travaux d'aménagement pour le bien être des résidents. Les travaux consistent en une extension sur le devant de l'EPHAD de la terrasse. Il s'agit d'une information, le conseil décidera en temps voulu l'aide que la commune pourra apporter à la réalisation de ces travaux

6- Lignes directrices de Gestion : approbation des ratios

Mme le Maire explique qu'il y a lieu de voter le ratio promu/promouvables sachant que le nombre de promovables représente l'effectif des fonctionnaires du grade considéré remplissant les conditions d'avancement de grade. Mme le Maire précise que le taux, exprimé sous la forme d'un pourcentage (entre 0 et 100%), reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne l'a pas modifié. Le conseil municipal retient le taux de 100%.

7- Compétence PLUi CCPU

La CCPU peut obtenir la compétence du PLUi. La commune vote contre l'attribution de cette compétence à la CCPU.

8- Questions diverses

****Ancienne école publique** Mme le Maire explique que cette semaine elle a reçu Loire Habitat pour concevoir le devenir de l'école. Ils s'intéresseront au devenir de l'école quand le Bourg sera revitalisé avec un petit commerce. La question de la mobilité et des transports reste un frein à la location de logements sociaux. Dans un premier temps, et après le départ de la locataire la commune fera refaire la toiture pour préserver l'état global du bâtiment en attendant une solution pérenne.

****Chapelle St Roch** le toit de la chapelle est envahi par la mousse, une demande sera faite à Eric GARDETTE pour effectuer le nettoyage.

****Les défibrillateurs** sont livrés, il faudra les installer et renvoyer l'ancien. Le défibrillateur peut être installé dans l'escalier de l'accueil temporaire, lieu tempéré et à proximité de la salle des fêtes et du bourg, la porte du bas serait toujours ouverte, la serrure mise à l'entrée du logement.

**** Projet boulangerie**

Mme le Maire propose le devis de Mme TRONCY concernant la mission de maîtrise d'œuvre limitée à l'étude de faisabilité pour la rénovation de l'ancienne Boulangerie 1 820 € HT et esquisse APS 4130 € soit un total 5950 € HT

Si Mme TRONCY veut débiter la mission de maîtrise d'ouvrage en octobre, il faut valider le devis par délibération, le conseil approuve à l'unanimité.

Gérard Savatier nous parle de l'association 1000 cafés, un chargé de missions souhaite venir sur ST ROMAIN. Il indique également qu'il serait intéressant de mettre en place des parkings solaires. La commune de CLEPPE procède à ce type d'installation.

****Syndicat des Eaux de la Bombarde :** commission suivie par Bernard Gardette, il indique que les communes de LOIRE FOREZ AGGLO se retirent de ce syndicat. Un problème se pose concernant le personnel.

**** CCPU- Espace coworking** Louis Canut participe à la réflexion à la CCPU. L'idée c'est de démarrer avec les Salles qui ont un bâtiment en cours de rénovation. A cet effet, 7 places de coworking seront disponibles, il y a de la demande. Un site internet est en cours de construction pour réserver l'espace avec URFECO, ouverture en octobre/novembre 2021. La location d'une journée serait environ de 10€ et demi-journée entre 3 et 5€. Un espace sera mis en place sur ST JUST EN CHEVALET, par exemple, Au Château, ou dans l'ancienne maison de retraite dans le futur aménagement derrière la Maison de Santé.

****CCPU-Tourisme,** une convention tourisme sera signée avec 4 EPCI : Roannais Agglomération, La Communauté de communes des Vals d'Aix et Isable, la Communauté de Communes du Pays d'Urfé, la Communauté de Commune entre Loire et Rhône. L'association Roannais Tourisme sera support de l'Office de tourisme commun dont la création a été décidée. La CCPU collectera les taxes de séjour à la place des communes.

**** Le projet de maison des services** à la Poste de St Just en Chevalet est retenu et labellisé avec 2 salariés qui effectueront les 52H h par semaine dédiées. Ce service permettra à la population d'accéder aux services publics en ligne.

**** Service technique :** L'épareuse défectueuse est remplacée par une machine plus petite qui permet la tonte des bords de route. Cette machine vient d'être livrée.

****Elections :**

Une réunion aura lieu le **31 mai à 20h** afin de préparer les élections. Un tableau de tenue des bureaux de vote sera proposé rapidement tenant compte des mesures spécifiques à ces scrutins

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 22H30

Tous les Conseils municipaux sont consultables sur le site de la commune : saintromaindurfe.fr

Madame le Maire

Pascale MONAT



Le secrétaire de séance

Bernard GARDETTE

